



Ville de Gex

BUDGET PRIMITIF 2021

-

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET COMMUNAL / FORET

Sommaire

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les ratios règlementaires
- V. Le budget annexe - Forêt

I. Le cadre général du budget

Après avoir débattu des orientations budgétaires lors de la séance du conseil municipal du 2 novembre 2020, les élus sont invités à adopter le budget primitif, acte budgétaire prévisionnel qui autorise le Maire à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport répond à cette obligation pour la commune et présente les principales informations et évolutions du budget primitif 2021. Il est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget 2021 a été voté le 14 décembre 2020 par le conseil municipal. Il a été réalisé sur les bases de la réunion de la commission des finances du 18 novembre 2020.

L'équilibre budgétaire global

La gestion municipale privilégie l'autofinancement (niveau d'épargne brute élevé proche de 30%) corrélé avec une maîtrise de la fiscalité (maintien des taux d'imposition) et un recours limité à l'emprunt afin d'assurer un programme d'investissement nécessaire au développement de la commune.

DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement		Section de fonctionnement	
15 874 415 €		15 874 415 €	
Section d'investissement		Section d'investissement	
13 339 627 €		13 339 627 €	
29 214 042 €			
Soit une hausse de 16 % par rapport au BP 2020			

La section d'investissement (réelle et ordre) passe de 9 448 257 € en 2020 à 13 339 627 € en 2021 soit + 41,2 %

La section de fonctionnement augmente de 1,1 %, passant de 15 700 852 € en 2020 à 15 874 415 € en 2021.

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Charges à caractère général	4 516 658	013 Atténuation de charges	250 000
012 Charges de personnel	6 623 500	70 Produits des services et du domaine	1 295 000
014 Atténuation de produits	954 000	73 Impôts et Taxes	8 456 000
65 Autres charges de gestion courante	1 357 000	74 Dotations et participations	5 579 415
66 Charges financières	150 000	75 Autres produits de gestion courante	250 000
67 Charges exceptionnelles	27 262	77 Produits exceptionnels	23 000
022 Dépenses imprévues	25 000		
TOTAL	13 653 420	TOTAL	15 853 415
042 Dotation aux amortissements	1 300 000	042 Subvention d'investissement	21 000
023 Virement à section d'investissement	920 995		
TOTAL	15 874 415	TOTAL	15 874 415

Les recettes réelles du budget de fonctionnement s'élèvent à 15 853 415 €. Elles doivent permettre, d'une part, de couvrir les dépenses de fonctionnement courantes de l'exercice ainsi que le remboursement de l'annuité de la dette, et, d'autre part, assurer une partie du financement des investissements réalisés au cours de l'exercice.

Les atténuations de charges comprennent les remboursements, par l'assurance statutaire et la caisse primaire d'assurance maladie, d'une partie de la rémunération des agents en congé pour maladie ou accident de service. La prévision est de 250 000 € comme au BP 2020.

Les produits des services et du domaine représentent une variation de -3,36 % par rapport au BP 2020. Avec la crise sanitaire et le confinement, la commune prévoit une baisse des recettes des services à la population. Ce chapitre comprend notamment : les redevances à caractère culturel, sportif et de loisirs pour un montant total de 354 000 € ainsi que les redevances de services périscolaires de 680 000 € et le reversement du CCAS pour la mise à disposition de personnel pour un montant de 160 000 €.

Les impôts et taxes représentent 53,3 % des recettes réelles de fonctionnement. Il s'agit essentiellement :

- de produits des impôts directs dont la municipalité a décidé de maintenir les taux soit :
 - Taxe d'habitation : 16,95 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 14,43 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 94,29 %

Un montant de 6 700 000 € est inscrit pour 2021.

-des Compensations et de la taxe sur la consommation finale d'électricité d'un montant total de 832 000 €.

-de la taxe additionnelle aux droits de mutations perçues lors de transactions immobilières d'un montant de 850 000 €.

Les dotations et participations regroupent les concours financiers de l'Etat et la Compensation Financière Genevoise dont l'inscription est identique à 2020 soit un montant de 3,5 M€.

Les autres produits de gestion courante (sommes encaissées au titre des locations communales) sont ramenés à 250 000 € au lieu de 260 000 € au BP 2020.

Les produits exceptionnels avec essentiellement des recettes provenant du remboursement des indemnités d'assurance suite à sinistre sont de 23 000 €.

Les dépenses réelles du budget de fonctionnement s'élèvent à 13 653 420 €.

Les charges à caractère général représentent 33,1 % des dépenses réelles de fonctionnement et augmentent de presque 10 % en raison de la consommation d'eau pour l'arrosage du terrain à Chauvilly, l'entretien des espaces verts et la mise en place du service de transport inter urbain de la ville.

Les charges de personnel augmentent de 6% par rapport au BP 2020, impactées en partie par le glissement vieillesse technicité qui correspond à l'évolution des salaires liée à l'ancienneté et aux avancements de grade ainsi qu'à la mise en place de la part variable (C.I.A.) du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P), à compter de 2021.

Les atténuations de produits comprennent le Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC). Ce fonds est constitué de prélèvements sur les communes à forte ressources pour être redistribué aux communes défavorisées. La commune va être prélevée au titre de ce fonds à hauteur d'environ 210 000 €.

Les autres charges de gestion courante regroupent les indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité. Pour l'essentiel : contribution au CCAS : 236 000 € et au Budget Forêt : 68 000 €, participation au SDIS : 190 000 €, subventions aux associations : 402 000 €.

Les charges financières diminuent de 10 000 € et sont ramenées à 150 000 €.

Les charges exceptionnelles dont les subventions et autres charges exceptionnelles pour un montant de 27 262 €.

Les dépenses imprévues permettent à l'ordonnateur de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative du conseil municipal. Le montant inscrit est de 25 000 €.

Le virement à la section d'investissement (opération d'ordre) est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement. Inscription de 920 995 € au BP.

III. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme.

La section d'investissement totalise 13 339 627 €. Elle comprend les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice.

Les propositions budgétaires de la section d'investissement sont retracées ci-après tant en dépenses qu'en recettes et les opérations d'équipement sont détaillées dans le tableau annexé.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opérations d'équipement	10 889 627	10 Dotations, fonds divers et réservés	1 585 992
10 Dotations, fonds divers et réservés	25 000	13 Subvention d'investissement	1 683 640
16 Emprunts et dettes assimilées	1 295 000	16 Emprunts et dettes assimilées	2 900 000
020 Dépenses imprévues	50 000		
TOTAL	12 259 627	TOTAL	6 169 632
040 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	21 000	024 Produits de cession immobilière	3 890 000
041 Transfert des études aux travaux	1 059 000	040 Amortissement des immobilisations	1 300 000
		041 Transfert des études aux travaux	1 059 000
		021 Virement de la section de fonctionnement	920 995
TOTAL	13 339 627	TOTAL	13 339 627

Il est inscrit à titre provisoire un emprunt d'équilibre de 2,9 M€ qui sera ajusté après l'affectation des résultats de l'exercice 2020 et un autofinancement de 920 995 €.

Etat de la dette

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (prévisionnel)
Encours de la dette (M€) au 31/12	10,740	9,777	8,791	7,780	8,661	7,651	8,826
Nombre d'habitants	10 711	10 979	11 200	11 453	12 268	12 894	13 375
Dette / habitants en €	1 002,71	890,56	784,92	679,29	705,98	593,37	659,89

IV. Les ratios financiers règlementaires

	Ratios BP 2021	Moyenne de la strate
1 DRF / population	1 020,82	1 093
2 Produits des impôts directs / population	500,93	583
3 RRF / population	1 185,30	1 295
4 Dépenses d'équipement brut / population	814,18	358
5 Encours de la dette / population	659,89	869
6 Dotation Globale de Fonctionnement / population	100,04	175
7 Dépenses de personnel / DRF	48,51 %	59,3 %
8 Dépenses de fonctionnement et remb. capital / RRF	94,29 %	91,3 %
9 Dépenses équipement brut / RRF	68,69 %	27,7 %
10 Encours de la dette / RRF	55,67 %	67,1 %

DRF = Dépenses réelles de fonctionnement RRF = Recettes réelles de fonctionnement

V. Le budget annexe - Forêt

Le budget pour la forêt est un budget annexe qui retrace toutes les dépenses et recettes inhérentes aux bois communaux. Ce budget est établi hors taxe mais se présente avec une section de fonctionnement de 162 000 € et une section d'investissement de 28 000 €.

Les propositions budgétaires du budget pour la forêt sont présentées ci-dessous.

FUNCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Charges à caractère général	144 502,80	70 Produits des services et du domaine	84 000,00
67 Charges exceptionnelles	500,00	75 Autres produits de gestion courante	78 000,00
023 Virement à section d'investissement	14 197,20		
042 Dotation aux amortissements	2 800,00		
TOTAL	162 000,00	TOTAL	162 000,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opérations d'équipement	28 000,00	13 Subvention d'investissement	11 002,80
		040 Amortissement des immobilisations	2 800,00
		021 Virement de la section fonctionnement	14 197,20
TOTAL	28 000,00	TOTAL	28 000,00

Les dépenses comprennent les travaux d'infrastructure pour 25 670 €, frais d'entretien, d'exploitation des routes forestières, sentiers et les travaux d'investissement dont les travaux sylvicoles pour 17 844 €.

Les recettes prévisionnelles proviennent essentiellement des coupes de bois (71 000 €), des lots d'affouage (13 000 €) de loyers (maisons forestières) et la subvention de l'association SYLV'ACCTES de € en section d'investissement pour les travaux sylvicoles.

Fait à Gex, le 14 décembre 2020
Le Maire,

Patrice DUNAND

